

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 07/01/2023 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, SOUBISE, PERRIGAULT, AUBERTOT, GALLWA, MINIER, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: ANTOINE Caroline, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie, LESCOPI Giliane,, GRENAT Brigitte,
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : MINIER Quentin

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 8 décembre 2022. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2023/01 Subvention aux associations 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions à inscrire au budget de l'année 2023.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100,00€
Association Parents d'Elèves du RPI	100,00€
Coopérative scolaire Marcilly	100,00€
Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00€
Comité des Fêtes Marcilly	100,00€
Comité des Fêtes 14 juillet	400,00€
Marcilly de France	100,00€
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00€
Club de Gymnastique Marcilly	100,00€
Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque)	1 108,00€
Le Gardon de Marcilly	100,00€
Prévention Routière Tours	30,00€
Comice Agricole Arrondisst Chinon (0,10€/Hab.)	60,00€
Collège P. Baudry Nouâtre (15€X22 élèves)	330,00€
CPIE	30,00€
Association sportive du collège P.Baudry	100,00€
Campus des métiers et de l'artisanat	320,00€
MFR du Val de Manse	80,00€

COMPTE 6574

3 358,00 Euros

Cependant en ce qui concerne le collège Patrick BAUDRY la subvention sera versée sous réserve de présentation d'un projet éducatif avant le 15 mars 2023. Les subventions des années précédentes n'ont pas été consommées par le collège.

De plus, un courrier sera adressé aux présidents des associations pour leur demander les comptes administratifs de 2022 ainsi que leur planning des activités. Pour faire face à la hausse

de l'électricité et des charges, toute prestation lucrative fera l'objet d'une demande forfaitaire de 25 €.

L'Association des Tireurs des trois fontaines bénéficie de l'entretien de leur terrain par un agent technique. Elle sera soumise à une demande forfaitaire annuelle de 25 €.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion réunissant les Présidents des associations sera organisée prochainement pour expliquer ces changements.

2023/02 Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire explique que l'Association « Ensemble au cinéma » de Nouâtre a envoyé une demande de soutien financier fin 2022.

Cette association propose un film le vendredi soir toutes les deux semaines ainsi qu'un ciné goûter pour le jeune public le mercredi après-midi de chaque vacances scolaires. Actuellement les recettes de la majorité des séances ne suffisent pas pour couvrir les dépenses nécessaires à une projection. Une séance coûte 330 €.

Par conséquent, l'Association fait appel aux communes voisines bénéficiant de ce service de proximité afin de les aider pour pérenniser le cinéma de Nouâtre.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention à l'Association « Ensemble au cinéma » d'un montant de 330.00 Euros correspondant à une séance.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2023 au compte 6574.

2023/03 Changement compteur tarif jaune de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes de Marcilly-sur-vienne a fait l'objet en 2021 de la pose d'une pompe à chaleur.

Le contrat d'électricité avec Engie arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il a été jugé utile de demander à changer le compteur tarif jaune > 36 KVA sachant qu'il n'a jamais été atteint avec ce mode de chauffage. Le passage d'un compteur tarif jaune à un tarif bleu serait économiquement intéressant pour palier la hausse des tarifs.

Après avoir demandé au SIEIL 37, dont il a la charge du regroupement de commandes d'électricité pour notre collectivité, il nous a expliqué que la demande de modification de puissance doit faire l'objet de travaux et fera l'objet d'un devis par Enedis.

L'interlocuteur d'Enedis a estimé le projet à +/- 1 000 €.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de faire la demande de changement de compteur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet

2023/04 DETR 2023 : aménagement viabilisation et cheminement doux (entre terrains VTH et la RD 18)

La commune de Marcilly-sur-Vienne souhaite créer un aménagement en agglomération, le long de la RD 18 (rue de la Motte) afin de permettre l'aménagement urbain et le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

LA RD 18 ne dispose pas de cheminements piétons continus à cet endroit et la jonction avec le chaucidou existant serait adapté pour le projet.

La valorisation touristique de la Vienne serait renforcée par un meilleur accès vers le camping de Marcilly situé à quelques mètres. De plus, une viabilisation harmonisée des terrains Val Touraine Habitat serait judicieuse car il n'existe pas à cet endroit d'accès.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 60 000.00€ HT. Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses € HT		Recettes prévisionnelles € HT	
Poste 1 : traitement trottoir, accotement	30 000	Département 37 (FDSR socle)	8 281
Poste 2 : réseaux	30 000	Etat (DETR) :	20 000
		autofinancement	31 719
TOTAL : (arrondi)	60 000		60 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **D'ARRETER** le projet d'aménagement viabilisation et cheminement doux
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessous
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 17 JANVIER 2023 : liste des délibérations et tableau des visas

2023/01 Subvention aux associations 2023
2023/02 Demande de subvention exceptionnelle
2023/03 Changement compteur tarif jaune de la salle des fêtes
2023/04 DETR 2023 : aménagement viabilisation et cheminement doux (entre terrains VTH et la RD 18)

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
AUBERTOT Cédric	
GALLWA Catherine	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
LESCOP Gilliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	